

Les régimes privés valent maintenant plus de 50 milliards de dollars bien qu'ils ne couvrent que moins de la moitié des travailleurs canadiens. Il nous faut continuer à souligner la grave limitation que représente cette question de couverture pour les régimes privés de retraite.

On a étudié en long et en large les moyens d'améliorer le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec. Mon collègue, le député de Sudbury (M. Frith) a abordé ce sujet lorsqu'il a ouvert le débat sur le projet de loi. J'espère que le gouvernement actuel trouvera le moyen de donner très bientôt suite à ces recommandations. Elles ont fait l'objet d'une étude très approfondie et d'abondantes consultations.

Nous le savons tous, il faut l'accord des deux tiers des provinces regroupant les deux tiers de la population pour modifier le Régime de pensions du Canada, mais comme les ministres d'en face nous parlent sans cesse des relations excellentes qu'ils entretiennent avec leurs homologues provinciaux, on peut espérer qu'ils n'auront aucun mal à obtenir leur accord.

En terminant, monsieur le Président, je me réjouis de l'initiative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), toute limitée qu'elle puisse être, mais je déplore que l'on n'apporte toujours pas d'aide à la personne seule plus âgée qui, dans bien des cas, a au moins tout autant besoin d'aide que la veuve ou le veuf âgés de 60 à 65 ans. J'espère qu'on pourra songer à apporter un amendement à l'étape du comité pour élargir le champ d'application du projet de loi.

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Monsieur le Président, on ne peut certes pas contester carrément un projet de loi qui vise à accorder des prestations à quelque 85,000 Canadiens dans le besoin. D'accord avec ma collègue, la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson), je dois dire qu'il est regrettable qu'un autre groupe important de Canadiens, qui sont tout autant dans le besoin, mais qui n'ont jamais été mariés, sont divorcés ou encore séparés, n'auront pas droit à ces nouvelles prestations.

Comme le savent tous les députés, les personnes divorcées ou séparées sont plus nombreuses que jamais au Canada. Nous savons aussi que le taux de chômage parmi les femmes âgées de 60 à 64 ans est particulièrement élevé, même en comparaison des taux nationaux élevés.

Il est vrai que tous les veufs et les veuves de 60 à 65 ans dans le besoin recevront maintenant l'allocation au conjoint. Cela coûtera au Trésor fédéral quelque 350 millions de dollars par année. Nous dépensons déjà 820 millions de dollars pour étendre ce programme aux personnes mariées. Il en coûterait 135 millions de plus au gouvernement pour accorder les prestations aux personnes séparées ou divorcées dans le besoin. Pour élargir le programme aux personnes dans le besoin qui n'ont jamais été mariées, le gouvernement devrait déboursier 160 millions de dollars de plus.

Le nouveau gouvernement a manifestement cerné un besoin et je l'en félicite. Mais le gouvernement n'a pas reconnu tous les besoins. Il s'est montré sélectif. Les veufs et les veuves admissibles devront attendre jusqu'au mois de septembre avant de toucher le moindre sou. Je me demande ce que cela signifie. Le gouvernement veut peut-être laisser entendre par là que la misère s'accepte mieux au cours des mois d'été. Mais les veufs

### *Sécurité de la vieillesse—Loi*

et les veuves admissibles ne devraient pas attendre tout bonnement leur premier chèque. Ils devraient savoir qu'il y a une exigence de résidence canadienne. Ils devraient savoir aussi qu'ils ne doivent toucher aucun autre revenu, à moins qu'il ne soit très modeste, pour être admissibles. Le chèque le plus important que pourront toucher ces personnes dans le besoin, le montant le plus élevé; il y aura bien sûr des montants plus faibles—sera de \$536 par mois. C'est loin d'être une belle grosse somme. Nous ne devrions pas trop nous flatter ici, au Parlement, de notre générosité et de notre largesse. Évidemment, ces paiements augmenteront avec le coût de la vie, le taux d'inflation, comme il faut s'y attendre.

En outre, les veufs et les veuves qui ont droit à l'augmentation doivent se rappeler que le chèque ne leur parviendra pas automatiquement mais qu'ils doivent en faire la demande.

Il me faut répéter, monsieur le Président, combien je trouve injuste d'exclure des personnes dans le besoin en raison de leur situation de famille. Je suis incapable d'accepter ce fait, bien que je sache parfaitement, ainsi que mes collègues du Nouveau parti démocratique nous l'ont signalé, à moi et à la Chambre aujourd'hui, que c'est le gouvernement libéral qui a instauré ce programme. Le nouveau gouvernement a été élu parce qu'il avait promis du changement. Jusqu'ici, ses promesses ne se sont pas tellement matérialisées.

Le Canada s'acquitte mal de sa tâche de redistribuer les revenus. Des députés se rappellent assurément que l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économique, à Paris, a très mal coté le Canada en ce qui concerne son programme de sécurité sociale. Nous avons tort de nous féliciter d'être généreux, car nous faisons piètre figure parmi la majorité des pays industrialisés. Nous fixons mal les objectifs de nos programmes et ce n'est pas le projet de loi C-26 qui va redresser la situation. Nous écartons deux catégories parmi lesquelles se trouvent beaucoup de pauvres, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 à 65 ans qui sont divorcées ou séparées, ainsi que les célibataires du même groupe d'âge.

Bien que le nouveau gouvernement ait du moins reconnu la nécessité de mieux distribuer les avantages sociaux, il ne tient pas compte de cet impératif dans son projet de loi C-26. Le récent Livre bleu sur la politique social n'était pas mieux. Il est facile d'imaginer ce qui arriverait si une des possibilités qui y sont mentionnées était adoptée et que des centaines de millions de dollars de plus étaient versés aux Trésors provinciaux. Nous savons avec quelle parcimonie les provinces dépensent l'argent affecté au bien-être social. Les députés seraient scandalisés d'apprendre certains détails au sujet de la façon dont les régimes de bien-être social des provinces sont administrés. L'une des possibilités envisagées consisterait à verser des centaines de millions de dollars aux provinces. Qu'obtiendraient les familles nécessiteuses, celles qui ont vraiment grand besoin d'aide? Elles recevraient 48c. par jour.

● (1530)

Les femmes célibataires ou divorcées âgées de 60 à 65 ans peuvent avoir autant besoin d'aide que les femmes mariées ou veuves. Il y a beaucoup de femmes âgées célibataires qui vivent dans la pauvreté au Canada. Un très grand nombre d'entre elles ont un maigre revenu ou n'en ont aucun vu le manque d'emplois.